Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260302-D2026_024-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DEUX du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 17 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JÉZÉQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MAILLAUD, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : LE COZ à PIROT, SCHAEFFER-MORIN à MULLER

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-24 AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE N° 2600829-3

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la requête n° 2600829-3 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur HECK. Le requérant conteste l'opposition à la déclaration de travaux n°22343250099 du 06 août 2025 relative à la création d'un second accès automobile sur sa propriété située venelle de C'hra Rouz et la décision implicite de rejet d'une autorisation de voirie pour créer cet accès.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° n° 2600829-3 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur HECK relative à la contestation de l'opposition à la déclaration de travaux n°22343250099 du 06 août 2025 relative à la création d'un second accès automobile sur sa propriété située venelle de C'hra Rouz et de la décision implicite de rejet d'une autorisation de voirie pour créer cet accès.

- **DECIDE** de solliciter Maître Adrien COLAS, avocat à RENNES, et l'assureur communal, pour assurer la défense de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF